Service assainissement non collectif
25 Rue du Bourg
64300 LANNEPLAA
Tél : 05.59.65.83.58
accueil@syndicat-grechez.fr

Demande de réalisation du rapport / diagnostic dans le cadre de la vente d'une habitation équipée d'une installation d'assainissement non collectif

En application de l'Art. L271-4 du Code de la Construction et de l'habitation

Demandeur des informations : ☐ Propriétaire ☐ Notaire ☐ Agence immobilière

Renseignements concernant l'habitation

Adresse de l'habitation en vente : .....

Code postal, Commune :.....

NOM, Prénom du propriétaire : .....

Adresse du propriétaire :.....

Téléphone fixe : ..... Mobile :.....

Mail : .....

Contact pour l'intervention sur site :

☐ Propriétaire ☐ Notaire ☐ Agence immobilière

NB : Fournir une lettre de mandat permettant l'intervention du Syndicat de Gréchez sur site dans le cas de l'absence du propriétaire.

Coordonnées du Notaire chargé de la vente

NOM du Notaire :.....

Adresse :.....

Code postal, Commune :.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Coordonnées de l'Agence Immobilière chargée de la vente

Nom de l'Agence Immobilière : .....

Adresse : .....

Code postal, Commune :.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Redevance du contrôle

La somme de 210 € TTC (délibération du 2 Décembre 2019) est payable à la Trésorerie Publique d'Orthez après réception du Titre Exécutoire.

La signature doit être apposée par le redevable :

☐ Propriétaire ☐ Notaire ☐ Agence immobilière

Fait à .....

Le.....

Le redevable (lu et approuvé)

Le Président
Pierre Ziegler